

Lesle Jansen

Évènements en 2020

Au 13 décembre 2020, 860.964 cas de Covid-19 et 23.276 décès ont été enregistrés en Afrique du Sud. Le pays est depuis sorti d'une deuxième vague dévastatrice d'infections au COVID-19. Durant décembre 2020, un nouveau variant du COVID a été trouvé en Afrique du Sud. Similaire à celui trouvé en Grande-Bretagne, il s'est avéré plus transmissible que le précédent.

Selon la Banque Mondiale, l'Afrique du Sud est un des pays les plus inégalitaires¹ au monde². La différence entre riches et pauvres n'a cessé d'augmenter depuis la fin de l'apartheid en 1994 et cette inégalité est intimement liée aux divisions raciales de la société³. Les communautés sud-africaines continuent à lutter contre l'insécurité alimentaire, pour les droits aux ressources, l'emploi, la privation de terres et la corruption, ce qui a un impact considérable sur leur qualité de vie.

Face à ces réalités, aussi bien le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones dans son rapport de mission sur l'Afrique du Sud (2005) que la Commission des Droits Humains sud-africaine (2018) ont confirmé que les communautés Khoikhoi et San sont touchées de manière disproportionnée par ces luttes. A l'instar d'autres communautés sud-africaines défavorisées, elles continuent de subir une double marginalisation liée à l'impossibilité d'accéder à leurs droits humains. L'accès aux mesures de secours du COVID demeure également un obstacle structurel auquel ces communautés continuent de se heurter en raison de leur non-reconnaissance officielle. Dans le cadre de la crise du COVID, la nature particulière de leurs préoccupations a été exacerbée par la fermeture de l'industrie du tourisme, par l'insécurité alimentaire, par le chômage, par les poursuites pénales pour la chasse de leur faune, entre autres choses.⁴

Le COVID-19 et les accusations criminelles contre les anciens San du Kalahari

Certains membres de la communauté San dans le Sud du Kalahari qui forme une partie de l'Association de la Propriété Communale des ꞤSan Khomani font régulièrement l'objet d'accusations criminelles pour avoir prétendument chassé leurs animaux sauvages afin de résoudre leurs problèmes de faim⁵. Compte tenu de la distance relative des ꞤSan Khomani avec les centres économiques, la communauté a été sévèrement impactée par le confinement dur du COVID-19 en Afrique du Sud (Niveau 5) par lequel l'accès à la nourriture et à d'autres biens essentiels est devenu de plus en plus difficile.

Seuls quelques petits magasins de détail sont à proximité de la communauté et, avec l'inflation des prix en raison de la tension sur le marché dû au confinement, les produits

alimentaires de base sont devenus inabordables pour la communauté. La lutte de la communauté pour l'accès aux biens de base pendant cette période a encore été aggravée par les conditions de travail dégradées et la perte de salaire. Plusieurs communautés ꞤSan Khomani dépendent du tourisme pour leurs moyens de subsistance, une industrie qui a été sévèrement et négativement impactée depuis l'apparition du COVID-19⁶.

La Communauté ꞤSan Khomani a réussi à réclamer ses terres dans le cadre du processus de restitution des terres en Afrique du Sud. Elles comprennent environ 1.500 membres de la communauté San gérant 38.000 ha de terres.

L'aîné et chef traditionnel des ꞤSan Khomani est Petrus Vaalbooi, dont la famille est fière de son histoire et de sa lignée de lutte pour les droits autochtones de sa communauté. C'est actuellement l'un des accusés devant faire face aux charges criminelles⁷.

Comme l'a rapporté le jeune San Ivan Vaalbooi, la situation actuelle dans le Sud du Kalahari continue de se dégrader, avec des membres qui ont de plus en plus de mal à accéder à l'eau potable, à une alimentation correcte, à de meilleurs services de santé et à une représentation juridique. Les membres de la communauté estiment qu'ils sont les propriétaires légitimes de leurs ressources coutumières et qu'ils ont donc parfaitement le droit de chasser pour leurs besoins de subsistance. L'affaire est en cours.

Loi sur le Leadership Traditionnel et Khoisan : le président signe pour la date d'entrée en vigueur de la loi

Le 2 décembre 2020, le Parlement sud-africain a annoncé que le Président, Cyril Ramaphosa, a signé la loi relative au Leadership Traditionnel et Khoisan (*Traditional and Khoi-San Leadership Bill* - TLTK). Parmi d'autres points, la loi accorde aux chefs traditionnels déjà reconnus le pouvoir de prendre des décisions sur les terres communales, comme la signature de contrats avec des sociétés d'investissement – dans certains cas, sans le consentement de ceux dont les droits fonciers sont directement affectés. Ce texte de loi fusionne les cadres des droits des communautés foncières communautaires avec la reconnaissance des Khoikhoi et des San au sein de cette législation appelée Loi sur le Leadership Traditionnel et Khoisan (*Traditional and Khoisan Leadership Act*). C'est un nouveau moment pour les Khoikhoi et les San en tant que communautés autochtones africaines afin de s'auto-identifier. En signant cette loi, le Président met fin à un long périple de plus de vingt ans pour les communautés Khoikhoi et San en vue de leur inclusion dans le système de gouvernance et de chefferie traditionnelle en Afrique du Sud. Pour la première fois, une telle reconnaissance assure que leur existence culturelle et collective est formellement admise. Elle facilitera également leur accès à la justice en tant que communautés qui, jusqu'à présent, a été formellement laissé en dehors de l'état de droit sud-africain, en ce qui concerne leur reconnaissance culturelle, leurs communautés coutumières, leurs langues autochtones et leurs terres ancestrales. La date d'entrée en vigueur de cette loi prendra effet le 1^{er} avril 2021. L'entrée en vigueur de cette loi donnera, pour la première fois, à ces communautés une représentation formelle dans les différents niveaux de gouvernement et une certaine forme d'accès à la justice.⁸

Partage des avantages du Rooibos et COVID-19

A la suite de neuf années de négociations, un accord historique de partage des avantages a été lancé en Afrique du Sud entre les Khoikhoi et les San et l'industrie sud-africaine du Rooibos en 2019⁹. L'accord reconnaît les peuples Khoikhoi et San comme détenteurs des connaissances traditionnelles sur les utilisations de la plante autochtone Rooibos. L'accord constitue la base sur laquelle les communautés Khoikhoi et San d'Afrique du Sud auront accès à un pourcentage des bénéfices provenant de la commercialisation du Rooibos par l'industrie sud-africaine du Rooibos. Le premier paiement de la taxe par l'industrie du Rooibos devait être dû et exigible aux communautés Khoikhoi et San en juin 2020. Cependant, outre les retards administratifs du gouvernement, l'industrie du Rooibos a indiqué que le COVID-19 avait également affecté son activité agricole. En conséquence, la toute première taxe sur le Rooibos n'a pas été versée au Fonds sud-africain pour la biodiversité. Le Fonds pour la biodiversité devrait, à son tour, verser la taxe aux deux groupes. Entre-temps, les communautés Khoikhoi et San ont créé leurs fonds communautaires respectifs afin de distribuer les bénéfices prévus aux communautés une fois la taxe reçue.¹⁰

Réforme foncière - réparations pour les Khoikhoi et les San ?

L'Afrique du Sud continue de s'attaquer à la réforme agraire, un processus qui vise à rendre justice, à restaurer la dignité et à favoriser l'équité après que la dépossession systématique des terres sous l'apartheid a formalisé leur distribution inégale, fondée sur la discrimination raciale. Les trois composantes de ce vaste effort incluent :

- (i) la restitution des terres aux victimes de la dépossession ;
- (ii) la redistribution, qui corrige l'inégalité des propriétés foncières pour répondre aux besoins fonciers de la société ; et, enfin,
- (iii) la réforme du régime foncier pour mieux sécuriser et protéger les droits fonciers contemporains.

Compte tenu de l'importance ainsi que du retard dans la mise en œuvre de la réforme foncière, le gouvernement sud-africain a approuvé en 2018 un rapport soutenant un amendement constitutionnel à la section 25 de la Constitution qui permettrait l'expropriation des terres sans compensation et accélérerait le processus de réforme foncière.

Le Panel Consultatif Présidentiel nommé pour guider et donner des recommandations sur ce processus n'est cependant pas représentatif des communautés Khoikhoi et San. Dans le rapport du Panel consultatif paru en 2019, il y avait peu de références claires concernant l'orientation pour la mise en œuvre d'un plan qui inclurait et prendrait en compte de manière significative les besoins des Khoikhoi et des San dans le processus de réforme foncière. Ainsi, une fois de plus, les Khoikhoi et les San ne sont pas pris en compte dans les initiatives de développement contemporaines visant à remédier à la dépossession des terres et à la violence historique.

En dépit des multiples facettes du lien des Khoikhoi et des San avec leurs terres ancestrales en tant que peuples premiers, leurs demandes de restitution de terres ont été limitées. En vertu de la loi 22 de 1994 sur la restitution des terres, seules les demandes concernant les terres perdues en raison de la législation raciale

discriminatoire de l'apartheid après 1913 sont autorisées. Cependant, les Khoikhoi et les San ont perdu la grande majorité de leurs terres pendant l'ère coloniale, à partir de 1652. Ainsi, le Panel Consultatif a convenu, qu'en l'état actuel des choses, la loi « ne rendra pas et n'a pas rendu une justice substantielle aux personnes qui ont perdu des terres bien avant le 19 juin 1913 ».11

Le rapport produit par le panel Consultatif Présidentiel sur la Réforme Foncière en Afrique du Sud est un document important pour le pays. Cependant, des questions demeurent relatives à l'inclusion de la représentation autochtone des Khoikhoi et des San au sein de ce Panel. Les particularités historiques et structurelles uniques des préoccupations foncières des communautés Khoikhoi et San n'ont pas été correctement représentées dans le rapport. Rien n'est clair non plus concernant les orientations et les mesures qui permettront de répondre concrètement à leurs préoccupations foncières à l'avenir. Les communautés doivent encore comprendre le processus qui suit la production de ce rapport, comme l'a déclaré l'un des membres du Conseil national khoisan, le professeur Stanley Petersen.

Notes and références

1. COVID-19 South African Online Portal. "Update on Covid-19 (13th December 2020)." 13 December 2020. <https://sacoronavirus.co.za/2020/12/13/update-on-covid-19-13th-december-2020/>
2. The World Bank. "South Africa Economic Update." 2018. <http://pubdocs.worldbank.org/en/798731523331698204/South-Africa-Economic-Update-April-2018.pdf>
3. International Monetary Fund (IMF). "Six Charts Explain South Africa's Inequality." 30 January 2020. <https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/01/29/na012820six-charts-on-south-africas-persistent-and-multi-faceted-inequality>
4. Stavenhagen, Rodolfo. "Human rights and indigenous issues: report of the Special Rapporteur on the Situation of Human Rights and Fundamental Freedoms of Indigenous People" 15 December 2005. <https://digitallibrary.un.org/record/564557?ln=en> ; South African Human Rights Commission (SAHRC). "Annual Report 2018." 2018. <https://www.sahrc.org.za/index.php/sahrc-publications/annual-reports>
5. Interview with Petrus Vaalbooi. January 2021.
6. Cupido, Delme. "Largely on their own – again." Good Governance Africa, 29 January 2021. <https://gga.org/largely-on-their-own-again/>
7. Khomani San. "New Traditional Leader." 2021. <http://www.khomanisan.com/#khomani-sans-new-traditional-leader/>
8. Parliamentary Monitoring Group. "Traditional and Khoi-San Leadership Bill (B23-2015)." 2020. <https://pmg.org.za/bill/593/>
9. See Jansen, Lesle. "South Africa." In *The Indigenous World 2020*, edited by Dwayne Mamo, 160-166. IWGIA, 2020. http://iwgia.org/images/yearbook/2020/IWGIA_The_Indigenous_World_2020.pdf
10. National Khoisan Council. "Khoikhoi Peoples Rooibos biocultural community protocol." *Natural Justice*, 2019. <https://naturaljustice.org/wp-content/uploads/2020/04/NJ-Rooibos-BCP-Web.pdf>
11. Advisory Panel on Land Reform and Agriculture. "Final Report of the Presidential Advisory Panel on Land Reform and Agriculture." 4 May, 2019. https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201907/panelreportlandreform_0.pdf

Lesle Jansen est un avocat autochtone africain d'Afrique du Sud. Elle a obtenu son diplôme de premier cycle en droit à l'Université de Western Cape (SA). Elle est titulaire d'une maîtrise en peuples autochtones en droit international de l'Université de l'Arizona (États-Unis). Elle a également obtenu une deuxième maîtrise en État de droit pour le développement de l'Université Loyola (Chicago) à Rome, en Italie. Elle a été nommée membre expert autochtone du groupe de travail de la CADHP sur les populations/communautés autochtones en Afrique et travaille actuellement en tant que PDG d'une organisation basée en Afrique, Resource Africa (<https://resourceafrica.net>), qui détient une piste travail avec les communautés en Afrique autour de leur relation avec les ressources naturelles et l'environnement. Lesle est basé à Cape Town. Son email est : lesle.jansen@resourceafrica.net

Source : IWGIA *The Indigenous World* 2021. Traduction par **Raphaël Porteilla**, membre du réseau des experts du GITPA pour l'Afrique